

Conditions Générales d'Utilisation (CGU)

Plateforme de Gestion des Contrats d'Enseignement — Université de Carthage

Dernière mise à jour : 22/07/2026

Article 1 — Objet

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après « CGU ») ont pour objet de définir les modalités et conditions d'utilisation de la plateforme officielle de l'Université de Carthage (ci-après « la Plateforme ») dédiée à la gestion des candidatures des doctorants et docteurs aux contrats d'enseignement (vacations, charges de cours, contrats d'enseignement temporaires), ainsi qu'au suivi des différentes étapes du concours de recrutement, jusqu'à la publication des résultats.

Toute utilisation de la Plateforme implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGU par l'utilisateur (ci-après « le Candidat » ou « l'Utilisateur »).

Article 2 — Définitions

- **Plateforme** : le site web et/ou l'application mise à disposition par l'Université de Carthage pour la gestion des candidatures aux contrats d'enseignement.
 - **Candidat** : toute personne physique, doctorant ou titulaire d'un doctorat, souhaitant postuler à un poste d'enseignement via la Plateforme.
 - **Poste** : offre de contrat d'enseignement publiée par une structure universitaire relevant de l'Université de Carthage.
 - **Concours** : processus de sélection organisé par l'établissement universitaire concerné pour pourvoir un ou plusieurs postes.
 - **Vacataire** : statut provisoire et temporaire du candidat recruté dans l'attente de l'approbation définitive du contrat par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS).
-

Article 3 — Accès à la Plateforme et Inscription

3.1. L'accès à la Plateforme est réservé aux doctorants inscrits et aux docteurs remplissant les conditions d'éligibilité fixées par la réglementation en vigueur et par les établissements concernés.

3.2. L'inscription nécessite la création d'un compte personnel avec des informations exactes, complètes et à jour. Le Candidat est seul responsable de la confidentialité de ses identifiants de connexion.

3.3. Toute fausse déclaration, falsification de documents ou usurpation d'identité entraîne l'exclusion immédiate du Candidat et l'annulation de sa candidature, sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires.

Article 4 — Dépôt de Candidature

- 4.1. Le Candidat peut consulter les postes d'enseignement disponibles, publiés par les différentes structures et établissements de l'Université de Carthage.
- 4.2. Le dépôt de candidature s'effectue exclusivement via la Plateforme, dans le respect des délais, des pièces justificatives requises et des conditions spécifiques à chaque poste.
- 4.3. Toute candidature incomplète, déposée hors délai ou ne respectant pas les critères d'éligibilité pourra être rejetée sans préavis.
- 4.4. Le Candidat s'engage à ne déposer que des documents authentiques et à jour (diplômes, relevés de notes, pièces d'identité, attestations, etc.).

Article 5 — Suivi du Concours et Étapes de Sélection

- 5.1. La Plateforme permet au Candidat de suivre en temps réel l'état d'avancement de sa candidature : réception, recevabilité, présélection, entretien/audition (le cas échéant), classement et résultats.
- 5.2. Les décisions relatives à la recevabilité des candidatures, à la présélection et au classement final relèvent de la seule compétence des commissions et jurys désignés par les établissements concernés. La Plateforme n'intervient pas dans ces décisions et se limite à leur diffusion.
- 5.3. Les résultats publiés sur la Plateforme ont une valeur informative. Seuls les documents officiels délivrés par l'établissement concerné font foi.

Article 6 — Recrutement à Titre de Vacataire — Statut Provisoire

- 6.1. Le Candidat déclaré admis à l'issue du concours est recruté, dans un premier temps, **à titre de vacataire**.
- 6.2. Ce statut de vacataire revêt un caractère **provisoire et conditionnel**. Il demeure applicable jusqu'à l'**approbation définitive du projet de contrat d'enseignement par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)**.
- 6.3. L'Université de Carthage et ses établissements ne garantissent pas la conversion automatique du statut de vacataire en contrat d'enseignement définitif. Cette conversion est subordonnée exclusivement à la décision du Ministère.
- 6.4. En cas de non-approbation, de rejet ou de modification du projet de contrat par le Ministère, l'Université de Carthage ne saurait être tenue responsable des conséquences en résultant pour le Candidat, notamment sur le plan financier ou administratif.
- 6.5. Le Candidat reconnaît avoir pris connaissance de ce caractère provisoire et accepte les conditions de vacation applicables durant cette période transitoire (rémunération, obligations pédagogiques, durée, etc.), telles que fixées par la réglementation en vigueur.
-

Article 7 — Obligations du Candidat

Le Candidat s'engage à :

- fournir des informations et documents exacts et authentiques ;
 - respecter les délais de dépôt et de mise à jour de son dossier ;
 - consulter régulièrement la Plateforme pour suivre l'évolution de sa candidature ;
 - ne pas tenter d'accéder de manière frauduleuse à des données ou fonctionnalités non autorisées ;
 - signaler tout dysfonctionnement ou anomalie constatée sur la Plateforme.
-

Article 8 — Responsabilités et Limitations

8.1. L'Université de Carthage met tout en œuvre pour assurer la disponibilité, la sécurité et le bon fonctionnement de la Plateforme, sans toutefois garantir une disponibilité continue et sans interruption.

8.2. L'Université de Carthage ne saurait être tenue responsable des interruptions, pertes de données, ou dysfonctionnements techniques indépendants de sa volonté (panne réseau, maintenance, cas de force majeure).

8.3. L'Université de Carthage ne peut être tenue responsable des décisions prises par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique concernant l'approbation ou le rejet des projets de contrats.

Article 9 — Protection des Données Personnelles

9.1. Les données personnelles collectées via la Plateforme (identité, coordonnées, diplômes, parcours académique, etc.) sont traitées conformément à la législation tunisienne relative à la protection des données à caractère personnel.

9.2. Ces données sont utilisées exclusivement dans le cadre de la gestion des candidatures et du suivi des contrats d'enseignement, et ne sont communiquées qu'aux instances habilitées (commissions de recrutement, établissements universitaires, MESRS).

9.3. Le Candidat dispose d'un droit d'accès, de rectification et, le cas échéant, de suppression de ses données personnelles, dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

Article 10 — Propriété Intellectuelle

L'ensemble des éléments composant la Plateforme (contenus, logos, interfaces, bases de données) est la propriété exclusive de l'Université de Carthage ou de ses partenaires. Toute reproduction, exploitation ou diffusion non autorisée est strictement interdite.

Article 11 — Modification des CGU

L'Université de Carthage se réserve le droit de modifier les présentes CGU à tout moment, notamment pour se conformer à l'évolution de la réglementation relative à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique. Les Candidats seront informés de toute modification substantielle via la Plateforme.

Article 12 — Droit Applicable et Juridiction Compétente

Les présentes CGU sont soumises au droit tunisien. Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution relève de la compétence exclusive des tribunaux tunisiens compétents, après tentative de résolution amiable.